

Développement et maintien de l'artisanat, du commerce et de l'agriculture dans les campagnes :

La troisième circonscription se distingue par une faible concentration des habitants sur son territoire (18 hab./km²) et une forte représentation d'actifs indépendants (60 %). Nous devons mettre en place une politique d'aide pour le maintien et le développement de leur entreprise. Nous les aiderons à se maintenir et s'installer dans les villages de moins de 2000 hab. en créant des statuts spéciaux qui existent déjà pour les grosses industries.

L'allègement important de leurs cotisations sociales et de celles liées à leurs deux ou

trois employés permettrait aux commerçants de ne pas fermer et de pratiquer des prix concurrentiels et aux artisans de créer leur entreprise dans des zones où la demande est moins forte mais existe pourtant. De même, pour les paysans, cela faciliterait les reprises, éviterait la concentration par quelques uns et favoriserait leur installation dans des structures à taille humaine.

Nous donnerons la priorité dans l'aménagement du territoire à une couverture correcte des réseaux ADSL, avec un débit performant

permettant le travail à domicile.

Nous développerons ainsi le télétravail : soit à domicile, en relation avec l'entreprise, soit dans des petites structures regroupant bureaux et équipements de communication Internet, délocalisant ainsi certaines tâches des entreprises urbaines vers les zones rurales.

Nous encouragerons aussi l'installation de professions indépendantes travaillant par Internet pour une grande part de leur activité (infographie, architecture, traduction, secrétariat...).

Energies renouvelables, lois pour aider à leur développement :

Agricole : Légalisation immédiate de l'huile végétale brute dans le domaine des transports et services, mise en place d'une TVA à 19,6 %, limitation des cultures énergétiques à 25 % des surfaces agricoles par ferme. Labellisation écologique (A à G) du carburant. Amortissement exceptionnel et taxe professionnelle réduite pour tous projets d'énergies renouvelables.

Privatif : TVA à 5,5 % sur construction neuve HQE et augmentation du plafond du crédit d'impôt

sur les énergies renouvelables. Favoriser la construction de maisons avec chauffage écologique et électricité verte.

Subventions pour le photovoltaïque à hauteur du solaire thermique. Pas d'impôt sur cette production. Obligation pour EDF de raccourcir leurs délais de raccordement et de procédure à 15 jours, simplification des démarches administratives. Financement de 100 % par les banques, à taux bonifiés (prêts verts), avec garanties de

paiement par la vente d'électricité à EDF. Crédit d'impôt pour la nouvelle technologie de climatisation solaire.

Locatif : Construction de 20 % de logements sociaux HQE autonomes énergétiquement afin d'éviter les coupures de courant et de chauffage en plein hiver (plus de coupure pour impayé).

Energies renouvelables extensibles au locatif (crédit d'impôt de 50 % à déduire sur le loyer).

Redéploiement des systèmes de santé, accueil des professionnels de la santé sur les campagnes :

Nous travaillerons à la création de structures médicales sur toute la campagne, sous forme par exemple de cabinets clés en main, pour inciter les médecins, les infirmiers, les radiologues, les kinésithérapeutes, etc., à rester ou à venir dans nos campagnes.

Projet de rénovation urbaine :

A Bourges, le PRU concerne le quartier Aéroport. Nous ferons en sorte pour qu'une concertation entre les décideurs de la ville et les habitants du quartier soit réellement mise en œuvre.

Nos exigences : Priorité à la réhabilitation des anciens logements et aux normes HQE (utilisation d'isolants

produits localement : paille, laine de mouton...).

Pas de déplacement forcé, et que le locataire retrouve surface, loyer et charges à valeur identique du précédent logement. Que les énergies autonomes du logement évitent les coupures pour impayés éventuels en électricité et chauffage en hiver.

Services publics

Nous travaillerons pour qu'ils soient redéployés sur les campagnes, que les classes soient maintenues dans les villages, y compris en cas d'effectifs réduits, car le maintien des populations jeunes ne peut se faire qu'au prix consenti par la collectivité nationale.

Augmentation de la fréquence du trafic des transports en commun sur les campagnes et les quartiers, afin de réduire l'isolement.

Suppléant : **Yves LINARD**

52 ans,
Enseignant de Lettres modernes en collège rural, épouse enseignante en éducation spécialisée, deux enfants.
Militant syndicaliste et associatif (défense des Sans-papiers).



Jean-Luc JULIEN

51 ans,
Enseignant en lycée professionnel, compagne assistante sociale, deux enfants, résidant en Berry depuis 1980.
Militant actif dans le syndicalisme, les associations de défense des Sans-papiers, la principale association de parents d'élèves et toutes causes liées aux discriminations et à l'humanitaire.

Développement de la Culture par un attrait nouveau donné aux salles polyvalentes :

Nous proposons que les communes possédant une salle polyvalente, ou envisageant une création, intègrent dans sa structure un enseignement des disciplines artistiques. Se rappeler que les jeunes sont les premiers à subir le désintérêt des arts et de la culture pour la campagne.

Les enseignements seraient dispensés dans des associations de type loi 1901 créées à cet effet, qui inciteraient les habitants à s'impliquer dans la vie de leur commune. Les enseignants seraient issus d'un corps enseignant qualifié et nécessairement itinérant.

Un programme de rénovation des salles existantes serait envisagé en tenant compte des contraintes de construction et rénovation HQE et proposé aux entreprises locales pour mettre en pratique les circuits courts.

Demandeurs d'asile économique ou politique :

Les demandeurs d'asile sont depuis trop longtemps l'enjeu de manœuvres politiciennes honteuses. Comme l'Espagne et l'Italie, qui ont régularisé massivement les demandeurs d'asile, régularisons au nom de l'humanitaire. Tous les pays subissant une baisse démographique se sont félicités d'avoir régularisé car cela a entraîné une augmentation des cotisants pour la sécurité sociale et les caisses de retraite.

Il est temps de cesser de stigmatiser "l'autre" et de revenir à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui déclare, dans son article 13, que "tout individu est libre de circuler et de s'installer dans le pays de son choix."

Le candidat de Gauche Alternative 2007 demandera, à chaque fois qu'il sera nécessaire, de se référer à cet article aux autorités ayant un pouvoir de décision dans la régularisation des demandeurs d'asile. Il appuiera les demandes des associations de défense des personnes Sans-papiers !

Vu, le candidat

Imp. Notre-Dame Bourges